

pourra vraiment donner cette vocation à chacun des ministères. Ce désir de faire disparaître le grave problème de la pauvreté semble se manifester chez tous les représentants du peuple et chez les individus en général.

Le ministre indiquait aussi qu'il entendait assurer une meilleure coopération avec les provinces. Il faut véritablement, au niveau de chacune des provinces, qu'il existe aussi un ministère de l'aménagement du territoire. Et, encore là, il faut que le titulaire, autant que possible, ait beaucoup d'autorité en vue de réaliser la coordination des efforts.

Quant à nous, du Québec, nous pouvons nous poser des questions sur le statut de cette coopération. Le plus autonomiste des Québécois conviendra qu'il n'est pas possible de faire de la planification régionale à moins qu'il n'y ait une coordination des efforts entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Il ne faudrait pas, par le biais de ces ententes qui sont nécessaires, si l'on veut réaliser ces objectifs, essayer de refaire toute la Constitution. Si l'on posait des questions à toutes les personnes, qui habitent des régions défavorisées, sur la nécessité de la coordination et de la coopération entre les autorités fédérales et provinciales, 99.9 p. 100 insisteraient auprès des gouvernements pour qu'on ne tente pas indirectement de refaire la Constitution sur le dos des pauvres des régions défavorisées, alors qu'on a tant besoin de cette coordination pour enfin mettre en œuvre des programmes visant à soulager la misère qui règne dans ces régions défavorisées et à redonner confiance dans l'avenir à l'élite et à tous ceux qui militent pour le bien commun, dans ces milieux.

Il y a aussi la nécessité d'assurer la coopération entre les régions. Il n'y aura jamais—et l'on s'en rend compte de plus en plus—possibilité de tirer les gens de leur misère, à moins que ceux qui en souffrent participent à leur propre développement et prennent part aux décisions nécessaires à leur affranchissement social et économique. Et, pour assurer cette participation, trois avenues possibles s'ouvrent.

Il nous faut d'abord élaborer des programmes, et si, en soi, les régions concernées rejettent ces mêmes programmes, il n'y aurait pas d'issue possible. Il est impossible de susciter un véritable développement sans la participation des premiers concernés, soit ceux des régions défavorisées et les plus pauvres d'entre eux.

La deuxième solution possible, c'est que les citoyens des régions défavorisées remettent leur territoire entre les mains de spécialistes.

[M. Gendron.]

Si l'on veut, en somme, instituer des programmes et tenter de les appliquer dans une région, envers et contre tous, cela n'aura pas d'autre effet que de susciter des sentiments de frustration et de faux espoirs.

Il n'y a qu'une seule solution possible. C'est la prise en main de la destinée des milieux par les gens du territoire, aidés par les «aménagistes», par les spécialistes des autorités supérieures.

Les «aménagistes»—nouvelle vocation créée en fonction de cette théorie de l'aménagement du territoire—devront accepter de s'asseoir à la même table que la population et de discuter avec elle de son avenir. Le Père Lebreton, pionnier de l'aménagement, disait qu'il fallait aborder avec beaucoup d'humilité les problèmes des régions sous-développées. Et il ajoutait:

Car nous avons beaucoup plus à apprendre d'elles que nous pouvons leur en apprendre.

Les «aménagistes» seront en quelque sorte les architectes appelés à construire selon les aspirations et les désirs des régions défavorisées, et aussi—cela va de soi—selon les règles de l'art, la demeure régionale qu'ils veulent, adaptée à leur goût, à leurs besoins et à leurs projets d'avenir.

Il faudra, pour ce faire, organiser des périodes intensives d'information, des consultations véritables à tous les paliers et l'institution de cadres régionaux constitués de façon à permettre le dialogue véritable d'une démocratie pleine et entière.

Et je vois le problème qui se pose au niveau régional: Est-ce qu'on créera des organismes de technocrates appelés à établir les règles de l'art de l'aménagement ou si l'on revitalisera nos municipalités, qui constituent l'échelon gouvernemental le plus rapproché du peuple, le troisième palier qui doit nécessairement adapter ses cadres aux conditions du XX^e siècle, jouir d'une certaine autorité lui permettant de veiller à l'aménagement de son territoire. Actuellement, nous avons au contraire des villes qui n'ont aucune autorité à l'extérieur de leur territoire, et qui cependant ont un rayonnement qui le dépasse beaucoup. Aussi, leur action ou leur inaction ont-elles des répercussions considérables sur le territoire, bien qu'elles n'aient rien à dire dans les décisions d'ordre régional.

Nous avons aussi les conseils de comté, qui n'ont à peu près plus d'autorité, et qui ne peuvent vraiment jouer un rôle d'agents valables de planification et d'aménagement d'une région.

Il nous faut moderniser ces cadres pour que la ville fasse partie de ces mêmes conseils de comté et que ceux-ci s'étendent à une région. Je conviens qu'il est bien difficile de déterminer ce qu'est une région.